

ARRÊTÉ

portant délégation de signature temporaire

DAJ-2024.12.19.135

La Présidente de Nantes Université

- VU** le Code de l'Éducation ;
- VU** le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;
- VU** l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

- Article 1 :** Délégation est consentie à **Monsieur Frédéric JACQUEMIN**, Vice-président Innovation et partenariats, I-Site, pour la signature de la convention de médiation et de l'engagement individuel de confidentialité avec l'INSERM, la société INSERM TRANSFERT, et la société OSE IMMUNOTHERAPEUTIC dans le cadre de l'affaire OSE et de la médiation organisée le 20 décembre 2024.
- Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication et prendront fin le jour de la signature des documents susvisés.
- Article 3 :** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université.
- Article 4 :** La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 19 Décembre 2024

Vu et pris connaissance
Le

La Délégente,

Le Délégataire,

Frédéric JACQUEMIN,
Vice-président Innovation et partenariats, I-Site

Carine BERNAULT
Présidente de Nantes Université

Transmis au Rectorat et publié le :